



**FORTIS
BANQUE**

Solid partners, flexible solutions

Fortis Luxembourg Finance Emprunt subordonné "CMS SPREAD LINKED NOTE 2"

L'évolution des taux d'intérêt est sujette à bien des débats. Vont-ils monter un peu, beaucoup, pas du tout ? Un nouvel affaiblissement est-il à craindre ?

Faut-il investir immédiatement pour profiter du léger redressement des taux ? Ou patienter encore un peu dans l'espoir d'un meilleur coupon... au risque de voir replonger les taux ?

Il existe pourtant une réponse à la fois sûre et attrayante à ce cruel dilemme: le **nouvel emprunt subordonné "CMS SPREAD LINKED NOTE 2" de Fortis Luxembourg Finance.**

L'emprunt "CMS SPREAD LINKED NOTE 2" en quelques mots

Libellé en euro, ce nouvel emprunt est émis sur une base subordonnée par Fortis Luxembourg Finance pour une durée de 12 ans.

- Le capital est garanti à 100% à l'échéance finale.
- Les deux premiers coupons annuels sont d'office de 3,75% (brut).
- Les 10 coupons suivants seront d'au minimum 2% (brut) avec la possibilité de monter jusqu'à 6% (brut). Variable, leur montant se fondera sur l'écart séparant le taux à 10 ans du taux à 2 ans européens.

Calcul des coupons variables

Au début de chaque période d'intérêts, le montant du prochain coupon se calcule selon la formule suivante:

$$4 \times (\text{EUR 10Y CMS moins EUR 2Y CMS})$$

Exemples

EUR 10Y CMS = 5%	EUR 2Y CMS = 3%
$4 \times (5 - 3) = 8$ Coupon brut = 6% (plafond)	
EUR 10Y CMS = 4%	EUR 2Y CMS = 3%
$4 \times (4 - 3) = 4$ Coupon brut = 4%	
EUR 10Y CMS = 5%	EUR 2Y CMS = 4,75%
$4 \times (5 - 4,75) = 1$ Coupon brut = 2% (minimum)	

Ces exemples ne sont donnés qu'à titre indicatif afin d'illustrer le mécanisme de calcul du coupon.

Dans le meilleur scénario, le rendement interne sera de 5,29% brut, tandis que, dans le scénario le plus défavorable, il sera de 2,13% brut.

Evolution historique du spread (EUR 10Y CMS - EUR 2Y CMS)*



* Les taux CMS (Constant Maturity Swap) 10 ans et 2 ans sont les taux de Swaps annuels pour les transactions ayant une maturité de respectivement 10 ans et 2 ans, exprimés en %. Des informations quant à l'évolution de ces taux peuvent être obtenues dans toute agence Fortis Banque. Communiquées à titre indicatif, les données historiques ne constituent pas une garantie pour l'avenir.

Ce mécanisme sera optimal dans le cas d'un élargissement de l'écart entre taux long et taux court, via une hausse du taux long combinée à une stabilité ou légère hausse du taux court.

Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus de Base.

Principales caractéristiques de cette émission

Emetteur	Fortis Luxembourg Finance SA – Luxembourg.
Garant (sur une base subordonnée)	Fortis Banque SA – Belgique.
Rating de l'émetteur (dette subordonnée)	Moody's: A1 / Standard & Poor's: A+ / Fitch: A+ Emprunt public émis sur base subordonnée. La subordination implique qu'en cas de faillite ou dans toute autre situation de concours entre les créanciers, tant le paiement des intérêts que le remboursement en capital des obligations ne seront effectués qu'après remboursement de tous les créanciers non subordonnés.
Montant	Minimum 5 millions EUR et maximum 250 millions EUR.
Titres	- Valeur nominale: 1.000 EUR. - Titres non livrables (code ISIN: XS0240062553). - Conservés gratuitement en Compte-titres Fortis Banque ¹ .
Service financier	- Fortis Banque en Belgique. - Fortis Bank (Nederland) aux Pays-Bas. - Fortis Banque Luxembourg au Luxembourg.
Intérêts	Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 6 mars de chaque année. - A l'issue de la première et de la deuxième année, l'investisseur recevra un coupon brut de 3,75%. - Ensuite, pour les périodes d'intérêts successives du 6 mars 2008 au 6 mars 2018, l'investisseur recevra un coupon annuel brut à taux variable, compris entre 2 et 6% en fonction de l'évolution de l'écart séparant le taux EUR 10 Y CMS du taux EUR 2Y CMS (voir mode de calcul au recto). - Le fixing du coupon annuel se fera sur base de la valeur des taux EUR 10Y CMS et EUR 2Y CMS deux jours ouvrables avant la date de paiement du coupon précédent.
Date d'échéance	06/03/2018. Un remboursement anticipé n'est pas autorisé, sauf en cas de modification du régime fiscal (remboursement au pair + intérêts courus).
Date de paiement et d'émission	06/03/2006.
Prix d'émission	102%.
Prix de remboursement	100% à l'échéance finale.
Taxe sur opérations de bourse (TOB)	- A la souscription: nihil. - A la vente: 0,07% (max. 500 EUR par opération).
Cotation	Les Notes seront cotées sur la Bourse de Luxembourg. Fortis Banque sera market maker sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation des Notes. Le marché des Notes peut s'avérer limité et peu liquide et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels les Notes pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses Notes avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale des Notes.
Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Prospectus A disposition aux guichets de toute agence Fortis Banque ou sur simple appel au 02/565 54 12.	Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, rédigé en anglais et daté du 3 novembre 2005, son Supplément daté du 16 janvier 2006 ainsi que les Conditions Définitives (Final Terms) rédigées en anglais et datées du 26 janvier 2006, et à considérer la décision d'investir dans les Notes à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Un résumé en français du Prospectus de Base est également tenu à leur disposition. S'ils l'estiment nécessaire, les investisseurs peuvent en outre consulter au préalable un spécialiste en conseils financiers.

¹ Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

Comment souscrire?

La période de souscription court du 28 janvier au 24 février 2006 (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modifications des conditions de marchés).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt de chez vous, via **PC banking** ou **Phone banking** (au 078/05 05 02), ou **aux guichets de toute agence Fortis Banque**.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez notre **Service Clients au 078/05 05 05**.